

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

VISANT À FACILITER LA CRÉATION ET LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES
NOUVELLES - (N° 2454)

Adopté

N° CL15

AMENDEMENT

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« prochain »

le mot :

« premier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.